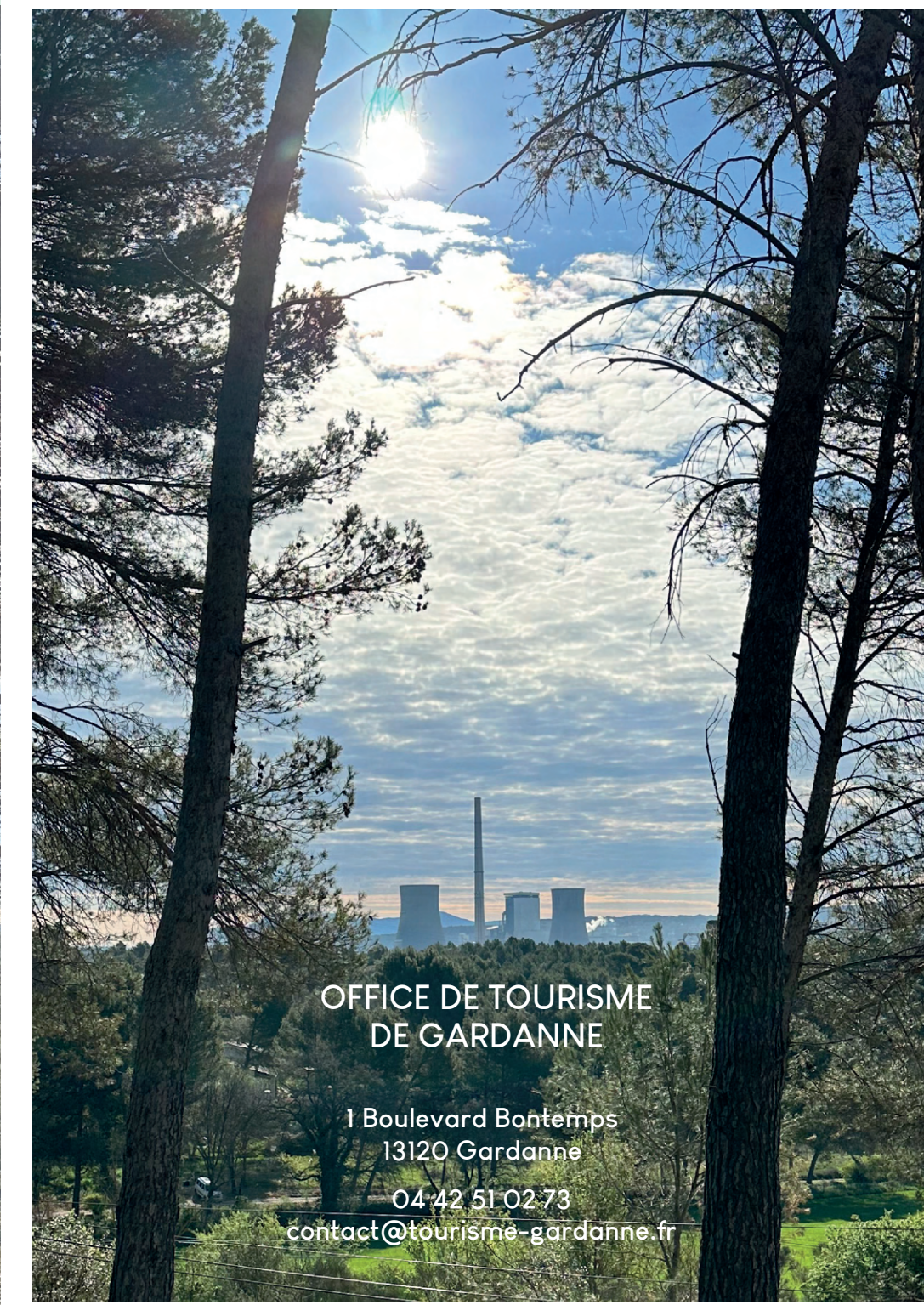




REGLEMENTATION

Accès réglementé

Du 1er juin au 30 septembre, les massifs des Bouches-du-Rhône sont soumis à une réglementation préfectorale.

Avant chaque balade, consultez le site : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr.

Pour plus d'informations, appelez le 08 11 20 13 13 ou l'Office de tourisme au 04 42 51 02 73.

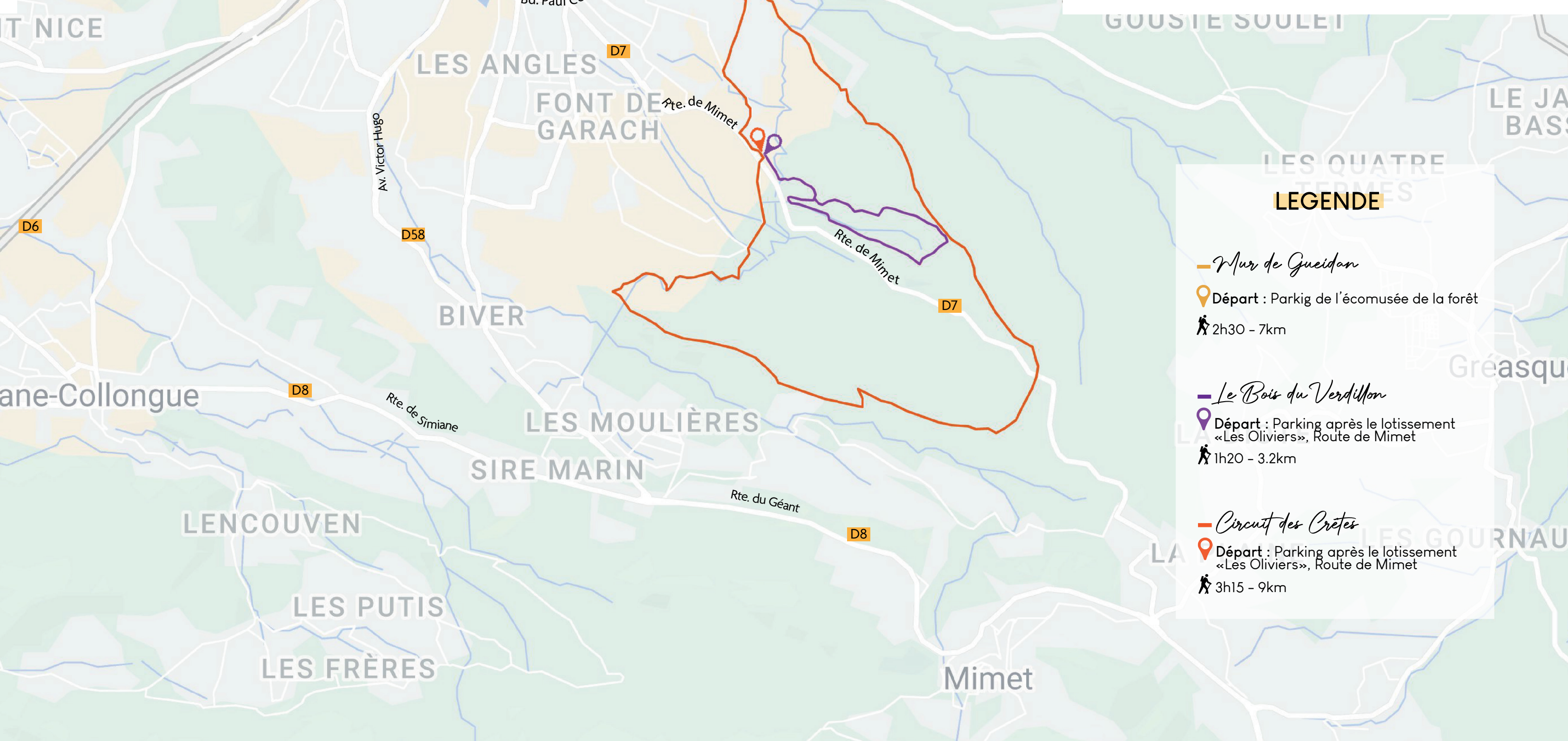
Toute infraction est passible d'une amende.

Respect de nos collines

- Garez votre véhicule sur le parking. La circulation en véhicule motorisé est interdite.
- Respectez la faune et la flore. N'abandonnez aucun déchet.
- Ne fumez pas. N'allumez aucun feu ou barbecue.
- Certains itinéraires traversent des propriétés privées. Restez sur les chemins balisés.
- Respectez les agriculteurs. Ne cueillez pas leurs produits.
- Tenez vos chiens en laisse et soyez attentifs.

Nos conseils

- Ne surévaluez pas vos forces.
- Évitez de partir seul ou prévenez un proche de votre départ en randonnée.
- Renseignez-vous sur la météo.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie et une carte IGN.
- Portez des chaussures de marche.



LEGENDE

- Mur de Gueidan
- 📍 Départ : Parkig de l'écomusée de la forêt
🚶 2h30 - 7km
- Le Bois du Verdillon
- 📍 Départ : Parking après le lotissement «Les Oliviers», Route de Mimet
🚶 1h20 - 3.2km
- Circuit des Crêtes
- 📍 Départ : Parking après le lotissement «Les Oliviers», Route de Mimet
🚶 3h15 - 9km

Mur de Gueidan



ZOOM

La famille de Gueidan

En 1683, Pierre de Gueidan achète le domaine de Valabre. En 1692, il fait ériger un mur de pierres pour protéger le bétail des loups, des chiens sauvages et des vols. Le Mur de Gueidan délimite, encore aujourd'hui, 150 hectares de terre. Au fil des années, on y construit des écuries, une bastide puis un château.

Pierre de Gueidan aura 8 enfants, dont Gaspard de Gueidan né en 1688. Président à mortier au Parlement de Provence et notable d'Aix-en-Provence, il est connu pour sa vanité et les polémiques qui l'ont entouré. Romantique dans l'âme, son fils, Alphonse, s'oppose aux dogmes de sa noble famille et épouse une roturière : Françoise Joséphine Sibilot. Alphonse et la Marquise de Gueidan s'installèrent ensuite au Château de Valabre.

Alphonse meurt en 1853 et faute de ne pas avoir d'héritier, il lègue tout ses biens à sa femme. En 1880, la Marquise de Gueidan rédige son testament dans lequel elle fait don du Château de Valabre et des 150 hectares de terres à la ville de Gardanne.

C'est en 1884 que l'École agricole de Valabre s'établit dans le château. Aujourd'hui, l'école est un lycée public d'enseignement général, technologique et professionnel agricole qui dépend du Ministère de l'Agriculture.



Le Bois du Verdillon est une propriété communale d'une trentaine d'hectares qui longe la route de Mimet juste après le canal de Provence.

Le sentier du Bois du Verdillon s'appelait le sentier des Helvelles, en référence au petit champignon au chapeau blanc légèrement chiffonné qui poussait à foison sur ce parcours. Mais les trop fortes chaleurs toujours exponentielles auraient eu raison de lui.

Ce sentier était autrefois jalonné de bornes en bois valorisant des indications botaniques. Vous trouverez sur votre chemin quelques bornes restantes.

Au point culminant de la randonnée, est installée une table d'orientation. De là-haut, vous profiterez d'un panorama courant du Pilon du Roy, aux terriils, le chevalement du Puits Yvon Morandat, les cheminées de la Centrale, le village et la nature omniprésente qui embrasse tout cela.

NIVEAU	DISTANCE	DURÉE	DÉNIVELÉ	BALISAGE
FACILE	3.2 KM	1H20	-120 M	
📍 DÉPART DU PARKING APRÈS LE LOTISSEMENT LES OLIVIERS ROUTE DE MIMET, GARDANNE				

- 1
25 min
↓
Prendre le rond-point des Phocéens puis tournez boulevard Paul Cezanne. Au rond point tournez sur votre droite sur la D7 route de Mimet puis continuez toujours tout droit jusqu'à ce que vous passiez sur votre gauche La Résidence Les Oliviers, chemin du Claou. A environ 100 mètres, gardez-vous sur le parking à votre gauche. Longez la D7 sur 5 mètres. Le départ se fait sur votre gauche, avant le panneau de sortie d'agglomération.
- 2
05 min
↓
2
02 min
↓
Suivre le balisage jaune par un petit sentier jusqu'à la piste.
- 3
18 min
↓
3
10 min
↓
Continuez à gauche et suivre la piste qui monte. Vous trouverez sur votre chemin un mur peint de Cezanne et de Gardanne. Continuez sur le sentier à droite du mur.
- 4
10 min
↓
4
10 min
↓
Suivre tout droit la montée de la grande piste. Vous trouverez à son point culminant la table d'orientation. Profitez de la vue panoramique sur les terils de Colle Vieille, sur Gardanne en face et sur le Pilon du Roy et la chaîne de l'étoile à gauche.
- 5
25 min
↓
5
25 min
↓
Rejoignez la piste et passez la barrière. Continuez tout droit et longez la clôture grillagée tout du long, jusqu'au balisage qui vous indiquera de tourner à droite. Suivez le sentier qui redescend sur une centaines de mètres jusqu'à la barrière.
- 6
40 min
↓
6
40 min
↓
Passez la barrière et longez le canal jusqu'au parking qui se trouvera sur votre gauche.
- 7
30 min
↓
Vous êtes de retour au parking.

Circuit des Crêtes



ZOOM

Le Massif de l'Etoile

Le massif de l'Etoile est un petit massif montagneux situé au nord de Marseille. D'une superficie de 10 000 hectares, il culmine à 779 mètres au Grand-Puech. Avec le massif du Garlaban, il forme une chaîne de montagnes calcaires de la basse Provence littorale dans le sud des Bouches-du-Rhône.

Ils constituent un vaste espace naturel d'environ 20 000 hectares qui émergent au cœur d'un complexe urbain de plus d'un million d'habitants avec les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne et Gardanne.

Ce massif offre une belle image des collines non littorales de la basse-Provence calcaire avec une flore typique, comprenant des espèces endémiques et rares.



NIVEAU	DISTANCE	DURÉE	DÉNIVELÉ	BALISAGE
MOYEN	9 KM	3H15	-180 M	
📍 DÉPART DU PARKING APRÈS LE LOTISSEMENT LES OLIVIERS ROUTE DE MIMET, GARDANNE				

- 1
05 min
↓
1
25 min
↓
Prendre le rond-point des Phocéens puis tournez boulevard Paul Cezanne. Au rond point tournez sur votre droite sur la D7 route de Mimet puis continuez toujours tout droit jusqu'à ce que vous passiez sur votre gauche La Résidence Les Oliviers, chemin du Claou. A environ 100 mètres, gardez-vous sur le parking à votre gauche. Longez la D7 sur 5 mètres. Le départ se fait sur votre gauche, avant le panneau de sortie d'agglomération.
- 2
25 min
↓
2
25 min
↓
Tournez à droite. Traversez le canal, prendre la petite route goudronnée du Devens jusqu'au bout et tournez immédiatement à droite.
- 3
25 min
↓
3
25 min
↓
Suivez le balisage rouge et côtoyez la ligne électrique par un bon chemin jusqu'à ce qu'il s'écarte de celle-ci.
- 4
20 min
↓
4
20 min
↓
Continuez tout droit jusqu'à la D7 (Attention : traversée de route)
- 5
15 min
↓
5
15 min
↓
Montez jusqu'au pylône électrique et redescendez jusqu'à la piste (chemin carrossable).
- 6
40 min
↓
6
40 min
↓
Restez sur cette piste pendant 2.5 km (vues sur le massif de l'Etoile, Ste-Victoire, Ventoux).
- 7
30 min
↓
7
30 min
↓
Prendre alors un petit chemin sur la droite. Ce chemin conduit au bord du canal. Le suivre jusqu'à une petite route goudronnée qui rejoint la D7 et le point de départ.